

Règlement du concours pour le spectacle "Folia" de Mourad Merzouki pendant Saint-Germain-en-Live.

Article 1 : Objet du concours

La Ville de Saint-Germain-en-Laye, en partenariat avec le Théâtre Alexandre-Dumas, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat sur Instagram du 19 au 20 septembre 2024, permettant de gagner deux places pour le spectacle "Folia" de Mourad Merzouki, qui se tiendra le 26 septembre 2024 au Théâtre Alexandre-Dumas dans le cadre du festival Saint-Germain en Live.

Article 2 : Modalités d'inscription

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des personnes impliquées dans l'organisation, la réalisation et la mise en œuvre du jeu, ainsi que le personnel de la Ville de Saint-Germain-en-Laye. L'organisateur pourra demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra bénéficier d'un lot.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au jeu, la personne doit :

- être abonnée aux comptes Instagram : [@saintgermainenlive](https://www.instagram.com/saintgermainenlive), [@theatrealexandredumas](https://www.instagram.com/theatrealexandredumas).
- poster un commentaire sous le post du concours en identifiant la personne avec qui elle souhaite aller voir le concert.

Toute participation ne remplissant pas les conditions du présent règlement sera considérée comme nulle.

Article 4 : Désignation des gagnants et publication des résultats

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi l'ensemble des participants remplissant les conditions de participation. Le gagnant sera contacté par message privé via le compte Instagram [@saintgermainenlive](https://www.instagram.com/saintgermainenlive).

Article 5 : Dotations

Le gagnant recevra deux invitations pour assister au spectacle "Folia" de Mourad Merzouki le 26 septembre 2024 à 20h au Théâtre Alexandre-Dumas.

Article 6 : Attribution des dotations

Le gagnant devra répondre au message privé pour confirmer l'acceptation du lot et fournir ses coordonnées. Une notification officielle avec les modalités de retrait des places lui sera envoyée via message privé.

Article 7 : Modalités de retrait des places

Les places seront à retirer aux heures d'ouverture de la billetterie du Théâtre Alexandre-Dumas ou le soir du concert, sur présentation d'une pièce d'identité. Aucun envoi de toute sorte ne sera effectué.

Article 8 : Conditions d'exclusion et annulation

La Ville de Saint-Germain-en-Laye ne pourra être tenue responsable si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, elle est amenée à annuler, écourter ou reporter le présent jeu-concours.

Article 9 : Acceptation du présent règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable de la part du participant. Le non-respect du dit règlement entraînera l'exclusion du concours et la nullité pure et simple de sa participation ainsi que de l'attribution des lots.

Article 10 : Traitement des données à caractère personnel

La Ville de Saint-Germain-en-Laye prend des mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite auprès de chaque participant, tant lors de la participation au présent jeu-concours que lors de la remise du lot au gagnant dans le respect des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (loi Informatique et libertés) et du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD).

La Ville de Saint-Germain-en-Laye, en tant que responsable de traitement, met un œuvre un traitement de données à caractère personnel concernant les participants au présent jeu-concours.

Finalités du traitement :

Le traitement mis en œuvre a pour finalités :

- la gestion de la participation au présent jeu-concours ;
- la détermination du gagnant ;
- l'information du gagnant pour lui annoncer son lot ;
- la gestion de l'attribution du lot ;
- l'utilisation de la participation à des fins de communication, notamment concernant l'identité du gagnant ;
- la gestion des contestations ou réclamations ;
- la gestion des demandes des personnes concernées (droit d'accès, de rectification, d'effacement, droit à la portabilité, droit à la limitation notamment tels que ces droits sont plus détaillés ci-après) ;
- le contrôle de la régularité des participations et l'application du règlement ;
- le pilotage, le reporting et les statistiques ;
- la défense des droits et obligations juridiques de la Ville de Saint-Germain-en-Laye et toute procédure judiciaire impliquant, initiée par ou contre un ou plusieurs participants.

Base juridique du traitement :

Le traitement mis en œuvre par la Ville de Saint-Germain-en-Laye a pour fondement légal :

- l'exécution d'un contrat ou à l'exécution des mesures précontractuelles pour les finalités suivantes :
 - la gestion de la participation au présent jeu-concours ;

- la détermination du gagnant ;
- l'information du gagnant pour lui annoncer son lot ;
- la gestion de l'attribution des lots ;
- l'utilisation de la participation à des fins de communication, notamment concernant l'identité du gagnant ;
- la gestion des contestations ou réclamations ;
- le contrôle de la régularité des participations et l'application du règlement.
- l'exécution d'une obligation légale pour la finalité de gestion des demandes des personnes concernées (droit d'accès, de rectification, d'effacement, droit à la portabilité, droit à la limitation notamment tels que ces droits sont plus détaillés ci-après) ;
- l'intérêt légitime de la Ville de Saint-Germain-en-Laye à développer et promouvoir ses activités culturelles pour les finalités suivantes :
 - le pilotage, le reporting et les statistiques ;
 - la défense des droits et obligations juridiques de la Ville de Saint-Germain-en-Laye et toute procédure judiciaire impliquant, initiée par ou contre un ou plusieurs participants.

Données à caractère personnel traitées :

Les données à caractère personnel traitées sont les données relatives à l'identité des participants et des personnes avec qui ils souhaitent aller voir le concert, identifiées dans leur commentaire dans les conditions prévues à l'article 3 du présent jeu-concours (prénom, nom, identifiant utilisé sur le réseau social Instagram).

Ces données à caractère personnel sont collectées directement auprès des participants ou via le réseau social Instagram.

Destinataires des données à caractère personnel :

Les données collectées seront à destination des personnels habilités du service Communication de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

Sont également destinataires des données à caractère personnel les prestataires techniques de la Ville de Saint-Germain-en-Laye et leurs sous-traitants de second rang, à savoir : le théâtre Alexandre-Dumas.

Flux hors Union européenne :

Dans le cadre du jeu-concours qui se déroule sur le réseau social Instagram, exploité par Meta Platforms Ireland Ltd, 4 Grand Canal Square, Grand Canal Harbour, Dublin 2, Ireland, les données à caractère personnel du participant peuvent être transférées à des serveurs Meta Platforms situés aux Etats-Unis et donc en dehors de l'Union européenne ou de l'Espace économique Européen.

Ces transferts vers les Etats-Unis font désormais l'objet d'une décision d'adéquation rendue par la Commission européenne qui met en place un système d'auto-certification des entités

américaines importants des données. Ces organismes, dont Meta Platforms fait partie, sont listés par le Département du Commerce des Etats-Unis.

Pour de plus amples informations, les personnes concernées peuvent s'adresser au délégué à la protection des données de la Ville de Saint-Germain-en-Laye à l'adresse email dpo@saintgermainenlaye.fr.

Durée de conservation des données à caractère personnel :

Les données sont conservées jusqu'à l'attribution du lot au gagnant. Les données relatives à l'identité du gagnant seront publiées par la Ville de Saint-Germain-en-Laye sur son compte Instagram [@saintgermainenlive](https://www.instagram.com/saintgermainenlive) pendant une durée de 3 mois à compter de l'attribution de son lot.

Au-delà de ces durées, les données seront archivées pendant les durées de prescription et conservation obligatoire.

Les droits des personnes concernées :

Conformément aux législations et réglementations relatives à la protection des données à caractère personnel applicables, les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données qui les concernent, ainsi qu'un droit de limitation, de portabilité desdites données.

Les personnes concernées disposent du droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à sa situation particulière, à un traitement de données à caractère personnel dont la base juridique est l'intérêt légitime poursuivi par la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

En cas d'exercice du droit d'opposition, la Ville de Saint-Germain-en-Laye veillera à ne plus traiter les données à caractère personnel dans le cadre du traitement concerné sauf si elle peut démontrer qu'elle a des motifs légitimes et impérieux pour maintenir ce traitement. Ces motifs devront être supérieurs aux intérêts et aux droits et libertés de la personne concernée, ou le traitement se justifier pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

Les personnes concernées disposent également du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données à caractère personnel après leur décès.

Elles peuvent exercer ces droits à tout moment en adressant leur demande par écrit à l'adresse postale suivante : 86 rue Léon-Désoyer, Saint-Germain-en-Laye BP 10101 (78100) ou par courrier électronique à l'adresse mail suivante : dpo@saintgermainenlaye.fr

Lorsque la personne concernée adresse une demande d'exercice de droit, elle doit s'identifier par tout moyen. En cas de doute sur son identité, la Ville de Saint-Germain-en-Laye pourra demander des informations supplémentaires apparaissant nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant la signature de la personne concernée.

Le participant a également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARISCEDEX 07.

Les participants qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du jeu seront réputés renoncer à leur participation.

Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL : www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles.